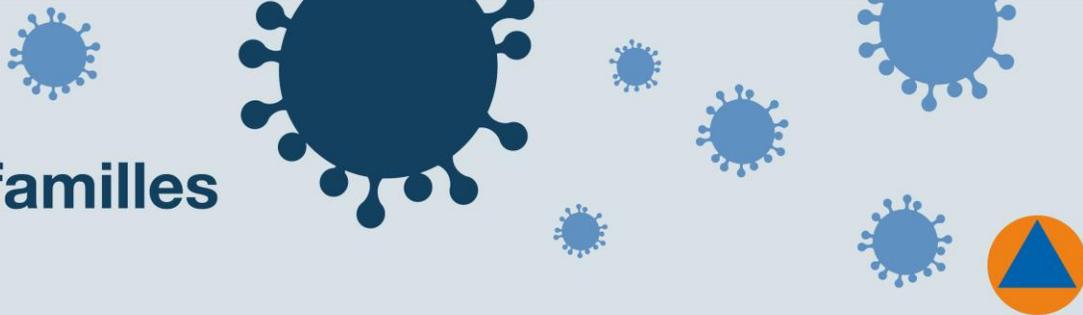


COVID-19

Infolettre aux familles

CHSLD



Vendredi 7 janvier 2022

INFOLETTRE SPÉCIAL

Mise à jour des dernières mesures en CHSLD

À la suite des récentes annonces du Gouvernement du Québec sur le resserrement des mesures sanitaires, nous souhaitons vous partager les directives qui sont maintenant en vigueur dans nos milieux de vie. Toujours dans le but de préserver la santé et la sécurité des résidents, de leurs proches et du personnel de nos CHSLD, voici un résumé des principales mesures à respecter.

- Afin de restreindre le nombre de personnes différentes pouvant avoir accès à l'intérieur du milieu de vie, un résident peut accueillir dans sa chambre une seule personne proche aidante par jour. Chaque résident doit identifier un maximum de quatre proches aidants pouvant accéder aux CHSLD qui doivent être formés aux mesures de prévention et contrôle des infections.
- Les personnes proches aidantes doivent présenter leur passeport vaccinal pour accéder au milieu de vie.
- La présence des visiteurs n'est plus permise dans les CHSLD.
- Couvre-feu : Rappelons que les raisons suivantes peuvent être invoquées si vous vous trouvez hors de votre lieu de résidence ou de votre terrain entre 22 h et 5 h :
 - ✓ Porter assistance à une personne dans le besoin ;
 - ✓ Fournir un service ou un soutien à une personne pour des fins de sécurité ;
 - ✓ Assurer la garde d'un enfant ou d'une personne vulnérable ;
 - ✓ Visiter une personne en fin de vie ;
 - ✓ Pour un motif d'urgence.

Pour ce faire, une personne proche aidante pourrait obtenir du milieu une attestation justifiant ses déplacements après le couvre-feu lorsque sa présence est cliniquement requise pour le résident. Vous devez vous référer au gestionnaire du CHSLD pour vous procurer l'attestation.

- L'accès aux espaces communs, par exemple au salon, est désormais interdit pour les personnes proches aidantes. Ces dernières peuvent avoir accès uniquement à la chambre ou à une pièce dédiée.
- La distanciation physique de deux mètres et le port du masque demeurent obligatoires en tout temps dès l'entrée dans le CHSLD, et ce, même à la chambre du résident. (Entrée, corridors, salon, etc.)
- Les activités prévues pour prévenir le déconditionnement sont permises à l'intérieur, seulement entre les résidents, en respectant la distanciation physique de deux mètres et avec le port du masque d'intervention de qualité médicale. Les proches aidants ne peuvent y être présents.
- Il n'est plus permis pour les résidents de sortir du milieu de vie pour un rassemblement privé ou un congé temporaire dans la communauté, sauf en situation exceptionnelle pour préserver l'intégrité et la santé du résident.

Nous vous rappelons l'importance de respecter rigoureusement les mesures de prévention et de contrôle des infections tout en étant à l'écoute de vos symptômes. Nous vous encourageons à vous procurer votre 3^e dose de vaccin pour ceux et celles qui sont admissibles.

Soulignons que ces différentes mesures peuvent être sujettes à changement.

Toutes les éditions de l'Infolettre aux familles sont disponibles sur la page Internet du CISSS de Chaudière-Appalaches, [à la section dédiée aux familles](#). Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) mise à jour et alimentée à l'aide des préoccupations que nous adressent les familles. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Vous pouvez aussi nous écrire à familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca afin de nous acheminer vos **questions d'ordre général** liées au contexte de la pandémie et les mesures appliquées en CHSLD. Les messages sont lus régulièrement et les réponses se retrouveront dans la foire aux questions sur la page Internet.

En ce qui concerne les renseignements spécifiques à votre proche sur les soins et services reçus, son état de santé et de bien-être ou toute autre question d'ordre clinique, chaque CHSLD a mis en place des moyens de communication pour que vous soyez bien informés. Toutes les familles sont contactées de façon régulière par un membre du personnel afin de donner des nouvelles du résident. De plus, il est toujours possible de joindre l'équipe de soins par téléphone.

Foire aux questions :
[foire aux questions](#)

Boîte courriel unique :
familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca